

Mensuel édité par Territorial, SAS au capital de 1 259 907 euros

• **Siège social** : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX

• **Bureaux** : Territorial - Le Cube Rouge, 140 rue René-Rambaud, Parc d'activités Le Parvis 2, CS 70215 38501 Voiron Cedex - Tél. : 04 76 65 93 78 - RCS Nanterre 404 926 958

• N° SIRET 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z  
• N° TVA intracommunautaire FR 28 404 926 958

Commission paritaire : 0121T89714 - ISSN : 1968-7958 - Dépôt légal : à parution - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque : 30066 - Code guichet : 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB : 26 - IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP

**PRINCIPAL ACTIONNAIRE** : Info Services Holding  
**PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE DE PUBLICATION** : Isabelle André.

**DIRECTEUR DES RÉDACTIONS** : Guillaume Doyen.

**SITE INTERNET** : www.territorial.fr

**RÉDACTION** : Directeur de la rédaction : Laurent Thoviste, 04 76 65 77 78, avs@territorial.fr.

**Assistante de rédaction** : Marie-Aurélien Colpin.

**RÉALISATION** : Rédacteur en chef technique : Laurent Brugièregarde. **Graphiste** : Stéphane Mimouni.

**Secrétaire de rédaction** : Annie Lozac'h-Menez.

**Web designer** : Jenny Buttigieg.

**Chef de fabrication** : Hervé Charras.

**PUBLICITÉ**  
07 62 74 05 02

**DIFFUSION** : Directeur de la diffusion : Guillaume de Corbière. **Responsable de diffusion** : Maëlle Pénélon.

**ABONNEMENT** : abonnement@territorial.fr  
• Tél. : 04 76 65 93 78, Fax : 04 76 05 01 63 :  
Vente par abonnement (10 nos) : 135 €/an  
• Prix de vente au numéro : 14 €.

#### COMITÉ DE RÉDACTION :

- **Anne-Sophie Benoit**, directrice de l'enfance et de la jeunesse, Dunkerque
- **Nathalie Blot**, adjointe du directeur de la communauté de communes du Val de Somme
- **Alain Bocquet**, secrétaire national de l'Andev, ancien directeur de l'éducation de la ville de Nanterre
- **Emmanuel Cattiau**, directeur général des services de Savigny-le-Temple
- **Jean-Paul Stéphand**, ingénieur en chef territorial
- **Jean-Dominique Delaveau**, formateur et consultant en éducation populaire
- **Jean Ferrier**, inspecteur général de l'Éducation nationale
- **Patrick Haddad**, maire de Sarcelles,
- **Sandra Imperiale**, conseillère communautaire de Nantes Métropole
- **Frédéric Jésus**, consultant, administrateur de Prisme, administrateur de la Fédération de Paris des centres sociaux et socioculturels, vice-président d'Espoir-CFDJ
- **Éric Landot**, avocat au barreau de Paris
- **Marie-Christine Le Tarnec**, maire de Guyancourt
- **Sophie Lopez**, enseignante en école primaire
- **Stéphane Menu**, journaliste
- **Pascal Pique**, Directeur du département gestion des projets à l'agence nationale Erasmus + éducation formation.
- **Franck Plasse**, directeur de cabinet, Lieusaint
- **Alain Thirel**, ancien coordonnateur du projet éducatif global, conseil général du Nord
- **Yves Touchard**, consultant et président des Éditions EP&S, inspecteur principal honoraire de la jeunesse et des sports



## Protection de l'enfance : une stratégie de mesurètes ?

■ **Pierre-Brice Lebrun**

www.profdedroit.com

auteur de La protection de l'enfance, de Pierre-Brice Lebrun, avec Grégory Delville et Guillemette Rabin, coll. Aide-mémoire, Dunod (02/2020)

**A**drien Taquet est nommé en urgence secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé le 25 janvier 2019. Son arrivée inattendue fait suite à la diffusion, sur France 3, le 16 janvier, dans l'émission « Pièces à conviction », d'un documentaire intitulé « Enfants placés : les sacrifiés de la République », tourné en grande partie en caméra cachée au centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) d'Eysines (Gironde). Le 14 octobre il présente une « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » pour 2020-2022 : elle va se déployer à travers quatre engagements « assortis d'objectifs précis et d'indicateurs de résultats », financés par une enveloppe annoncée de 80 millions d'euros (pour 2020). L'État va conventionner « autour d'objectifs partagés dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance » avec trente départements volontaires, dont la liste vient d'être rendue publique.

Problème : le Sénat, en étudiant le projet de loi de finances, ne trouve qu'une « enveloppe de 30 millions d'euros, auxquels devraient s'ajouter 20 millions d'euros par redéploiement » : 80 millions pour 30 départements, cela donne 2,6 millions par département, une paille quand on sait que la protection de l'enfance coûte 7,6 milliards d'euros par an... Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), probablement voué à disparaître, ou à être fondu dans un vaste regroupement d'institutions (il devrait fusionner avec l'agence française de l'adoption, l'Observatoire national de la protection de l'enfance, et d'autres, pour créer une grande agence française de protection de l'enfance) est également vidé de sa substance. Créé en 2016 par Laurence Rossignol, il n'a été reconduit que pour l'année 2020, et Michèle Créoff, sa vice-présidente, a vu sa fonction supprimée après avoir qualifié la « stratégie nationale » d'ensemble de « mesurètes techniques ».

Le 20 novembre, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, vingt-deux mesures « pour en finir avec les violences faites aux enfants » sont venues s'ajouter aux quatre engagements. Nul ne sait précisément comment elles seront financées, ou si elles s'inscrivent dans les 80 millions précédemment annoncés, ni dans quel délai elles seront mises en place, ni même si elles le seront un jour...